

cette lacune qui sera observée dans toute l'étendue du pays, bien que cela n'ait pas été l'intention du ministère. A vrai dire, les commentaires de l'honorable député constituent un reproche au ministère au sujet des paroles qu'il a fait adresser au parlement par Son Excellence.

Celui qui scrute le discours du trône ne saurait s'empêcher de remarquer tout d'abord que les conseillers de Son Excellence paraissent porter beaucoup plus d'intérêt aux affaires extérieures qu'aux choses du pays. Retranchons le premier paragraphe dont j'ai parlé tantôt, pour passer les autres en revue et voir ce qu'ils contiennent. Il est d'abord question de la Société des nations, des commissions et des mandataires. Puis, il est fait mention du traité signé avec la Bulgarie et des traités qui pourront être conclus avec la Hongrie et la Turquie. Vient ensuite une allusion à une conférence qui a eu lieu à Washington et une autre qui se rapporte à la confusion et à l'incertitude qui règnent au sujet du sort de la Société des nations.

Le discours touche en passant au rétablissement des soldats dans la vie civile et au champ économique de l'Europe. Le paragraphe suivant traite de nouveau de la confusion et du bouleversement et parle ensuite de la convention internationale concernant l'opium. Enfin de compte, il ne reste que les deux maigres paragraphes qui terminent le discours et qui renferment tous les projets de loi utiles que le Gouvernement à offrir au pays en ce moment.

Je n'ai pu qu'être frappé d'étonnement, l'autre jour, lorsque le président du conseil (M. Rowell), le premier à communiquer un document à la Chambre, a déposé sur le bureau un exemplaire du traité entre les puissances alliées et associées et la Bulgarie. Nous nous intéressons tous à la Bulgarie, mais force m'a été de penser qu'il eût été plus en harmonie avec les désirs de la population canadienne que le premier document, soumis au Parlement, eût concerné la ratification et l'approbation de la convention entre la compagnie du Grand-Tronc et le Gouvernement canadien.

Le Gouvernement a jugé bon de conférer aux actionnaires du Grand-Tronc en Angleterre le droit de ratifier un marché dont les membres de la Chambre, sauf ceux qui font partie du cabinet, ne connaissent même pas encore les stipulations. Je considère que les affaires du Canada regardent tout d'abord les Canadiens et que ceux-ci ont le droit d'exiger, quand il s'agit d'une chose aussi importante que celle dont je viens de

parler, que les documents soient communiqués dans le plus bref délai à leurs représentants au Parlement.

Un autre passage du discours de Son Excellence met en lumière les dispositions du Gouvernement à certain autre égard. Ce discours fait voir que le cabinet n'a arrêté aucun programme pour ce qui concerne les questions économiques, sociales et politiques qui, en notre pays, dominent toutes les autres à l'heure actuelle. Les honorables collègues qui viennent de prendre la parole sur l'adresse ont appelé l'attention du Gouvernement sur le malaise qui règne au Canada, parlant d'"agitateurs" et ainsi de suite. Ils ont ainsi contribué à faire savoir au Gouvernement qu'il est grand temps de doter le pays d'administrateurs capables de proposer un programme politique susceptible d'aider à faire bientôt cesser ce malaise.

Maintenant que j'ai parlé de la première partie du discours du trône, je passe au programme législatif qui y est tracé. Ce programme, en quoi consiste-t-il? Voici ce que je relève:

La ratification de la convention internationale concernant l'opium rend nécessaire une législation pour en appliquer les différentes stipulations relativement à la vente de l'opium, de la cocaïne et autres drogues délétères.

Voilà qui est important, certes, assez important peut-être pour être mentionné dans un discours d'ouverture, mais je prétends qu'aux yeux de nos populations la question des vivres offre beaucoup plus d'intérêt que celle des drogues, et qu'au moment de suggérer à Son Excellence les objets de nos délibérations, le ministère aurait beaucoup mieux fait de proposer un programme tendant à réduire la cherté de la vie que de chercher à éluder cette grosse question en appelant l'attention sur des choses aussi peu importantes que la législation relative à la vente des drogues.

Le paragraphe concernant la loi électorale du Dominion est le plus important du discours du trône. Ainsi que l'a fait observer mon honorable ami de London (M. Cronyn), l'étude de cette loi va soulever à la Chambre toute la question du Gouvernement représentatif et responsable. En faisant cette observation, mon honorable collègue me paraît avoir touché du doigt le plus important de tous les sujets que l'on ait à étudier au Canada à cette heure. Pendant la durée de la guerre, on s'est beaucoup écarté, dans la procédure et les méthodes parlementaires, de la conception que l'on avait auparavant du gouverne-